

Educateurs des Activités Physiques et Sportives "Sport pour Tous" saisonniers F/H

Employeur : Ville de Paris

Code PILEFF : Codes PILEFF à venir

Recruteur : Virginie USSE

Statut : Publiée

Date de création : 08/04/2026

Date d'activation : 08/04/2026

Date de clôture :

Demande de ressource :

Demande d'ouverture du poste aux contractuels : Oui

Type d'emploi : CDD

Motif de la vacance :

Filière : Sportive et animation

Catégorie : B

Corps : Éducateur des activités physiques et sportives

Spécialité :

Emploi fonctionnel : Non

Domaine d'activité : SPORT

Famille professionnelle :

Métier : Educateur(trice) sportif(ve)

Grade : EDUCATEUR A.P.S. CN.

Poste à pourvoir à partir du : 01/07/2026

Management d'équipe : Non

Poste télétravaillable : Non

Localisation : Paris (à préciser)

Comment et avec qui travaillez-vous ?

La Direction de la Jeunesse et des Sports a pour mission de promouvoir la pratique du sport à Paris, qu'il s'agisse du sport de proximité ou du sport de haut niveau, et de mettre en œuvre la politique de la Ville de Paris en direction des jeunes Parisiens.

Elle se compose de quatre sous-directions (la sous-direction de l'administration générale et de l'équipement, la sous-direction de l'action sportive, la sous-direction de la jeunesse et la sous-direction de l'action territoriale) et est territorialement organisée en 10 circonscriptions chargées d'assurer la gestion des équipements sportifs et la concrétisation des politiques sportive et de jeunesse.

Dans le cadre des dispositifs estivaux 2026, la Direction de la Jeunesse et des Sports recrute des EAPS "SPORT POUR TOUS" Saisonniers pour la période de Juillet et/ou Août 2026.

Quelles sont vos missions ?

Sous l'autorité du responsable territorial des animations sportives (RTAS), l'EAPS "Sport pour Tous" est chargé(e) des missions suivantes:

Missions d'animation et de coordination :

- Encadrer les séances d'animation auprès de tous les publics dans le cadre des différents dispositifs parisiens saisonniers. Dans le cadre des projets baignades, mettre en place des animations sportives, procéder à l'accueil des groupes d'enfant et des usagers en libre accès, proposer à toute heure de la journée un accueil sportif de qualité, contribuer activement à la bonne information des usagers sur le programme d'animation
- Travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet tels que les agents DJS (adjoints techniques d'installations sportives, éducateur des activités physiques et sportives spécialité activités aquatiques et de la natation, RTAS, éducateurs des activités physiques et sportives spécialité « sport pour tous » titulaires), la sécurité privée le cas échéant, association(s) partenaire(s).

- Mettre en place le programme d'animations sportives estivales dans le cadre des projets baignades
- Réaliser, participer à la bonne transmission des bilans (déroulement, fréquentation, point de vigilance) en liaison avec RTAS.
- Une attention particulière est à porter sur la liaison entre activité aquatique, activité terrestre et accueil.
- Participer à l'installation, au rangement, veille et gestion du matériel sportif municipal dédié.

Qu'attend-on de vous ?

Compétences requises :

- Diplôme professionnel de niveau 4 correspondant à une activité physique et sportive ou d'une qualification reconnue comme équivalente / Diplôme BPJEPS / Licence STAPS
- Sens du contact, des relations humaines et de la pédagogie
- Esprit d'équipe
- Rigueur et sens de l'organisation
- Connaissances sur les pratiques sportives

Les plus :

Les particularités du poste ?

La Ville de Paris et le CASVP accompagnent leurs agentes et agents en situation de handicap. Elle met en place des aménagements à toutes les étapes de leur carrière et quelles que soient les particularités de leur poste.

Temps complet de 35 heures hebdomadaires.

Conditions particulières d'exercice : contrôle systématique de l'honorabilité et des

antécédents judiciaires avant la prise de fonction et de façon régulière pendant l'exercice des fonctions. Toute inscription au casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions auprès de mineurs ou inscription au FIJAISV fera obstacle au recrutement ou au maintien sur le poste.

Processus de recrutement :

Rémunération :

Votre rémunération à titre indicatif, montant net mensuel avant impôt :

• Débutant (ou junior) : 1863 €

• Confirmé : 2139 €

Des compléments seront possibles en fonction des missions

Contact :

DJS-saisonniers@paris.fr